PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 673

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 7 décembre 2020, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 673 – Emprunt de 350 000 $ pour l'achat de machineries.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à .....*Ascot Corner*.....ce..... 23e ..jour de décembre..... de l'an deux mille vingt.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, *Jonathan Piché, secrétaire-trésorier et directeur général* de la municipalité d'Ascot Corner, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 673 à l'hôtel de ville de la municipalité d'Ascot Corner en date du 23 décembre 2020.

Et certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 673 sur le site Internet de la Municipalité le 23 décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce *23e jour de décembre 2020*.

Directeur général et secrétaire-trésorier